



FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE
DE L'HORTICULTURE
ORNEMENTALE
DU QUÉBEC

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC

sur le

Livre vert pour une politique bioalimentaire

Donner le goût du Québec

Agriculture, pêcheries et alimentation

présenté à la

Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

24 août 2011



Mémoire de la FIHOQ sur
le *Livre vert pour une politique bioalimentaire*

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) regroupe les 10 associations professionnelles qui œuvrent dans les secteurs de la production, de la commercialisation et des services. La FIHOQ a pour mission d'orienter, représenter, défendre, promouvoir et dynamiser l'industrie québécoise de l'horticulture ornementale, et d'en assurer la croissance dans une perspective de développement durable. Depuis plus de 35 ans, la FIHOQ permet le dialogue, les échanges, le partage des visions et les débats entre les différentes associations, jouant ainsi un rôle de filière. La filière de l'horticulture ornementale est une des plus performantes du monde agricole.

Il est important de rappeler qu'à la suite de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* (CAAAQ) et du dépôt du *Rapport Pronovost*, notre industrie a été officiellement reconnue. La Commission reconnaissait alors que toutes les composantes de l'horticulture ornementale font partie intégrante de l'agriculture québécoise et que sa contribution était significative. Le *Rapport Pronovost* reconnaît également que l'industrie de l'horticulture ornementale a été tenue en marge, sous financée et sous exploitée par le gouvernement. La recommandation # 11 du *Rapport Pronovost* stipule d'ailleurs « *Que le MAPAQ reconnaisse l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et qu'il lui accorde l'accès aux mesures d'aide technique et financière offertes aux autres filières* ».

C'est donc avec étonnement et déception que la FIHOQ a constaté que le projet de *Livre vert pour une politique bioalimentaire – Donner le goût du Québec* publié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) traitait uniquement de la dimension alimentaire et, ce faisant, excluait l'horticulture ornementale québécoise. C'est pourquoi les instances de la FIHOQ recommande:

- Que les énoncés de vision et de mission du *Livre vert* soient modifiés afin d'y incorporer l'horticulture ornementale et les végétaux d'ornement.
- Que notre industrie soit réintégrée dans la politique par le biais d'une section spécifique qui lui serait dédiée, suite à des consultations auprès de la FIHOQ.
- Que le *Livre vert* reconnaisse les trois secteurs de la filière de l'horticulture ornementale (production, commercialisation et services) à part entière, afin de leur permettre l'accès aux différents programmes d'aide financière du MAPAQ et aux autres mesures, et d'assurer le développement à long terme de notre industrie.

Cette reconnaissance entière et complète est d'autant plus importante que l'industrie de l'horticulture ornementale est un secteur clé pour le développement durable. Il génère des retombées économiques directes et indirectes évaluées à 3,1 milliards de dollars (Deloitte, 2009). Les 5 000 entreprises qui y œuvrent génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars et procurent de l'emploi à plus de 40 000 Québécois, pour un revenu direct de travail estimé à plus de 470 millions \$ par an. C'est un secteur présent dans toutes les régions, municipalités et villages du Québec. En moyenne, chaque région

administrative du Québec bénéficie de revenus directs de travail de 27,7 millions de dollars grâce à l'horticulture ornementale. C'est un secteur de libre marché où le client est au coeur des préoccupations des entreprises. C'est donc un secteur basé sur l'innovation et la diversification, qui est axé sur la satisfaction des besoins des clients, une approche préconisée par le *Livre vert*. C'est aussi un secteur qui a connu une forte croissance et qui démontre un grand potentiel de développement.

En effet, l'horticulture ornementale apporte des bienfaits à tous les citoyens, aussi bien en termes environnementaux (amélioration de la qualité de l'air, réduction des gaz à effet de serre, diminution des effets des îlots de chaleur urbains, etc.) que de santé physique et mentale. En accroissant la qualité de vie et le bien-être des citoyens, notamment par le biais des infrastructures vertes et des phytotechnologies, notre secteur est un important facteur de développement durable. Il est une solution peu coûteuse aux problèmes environnementaux de notre société, en plus d'embellir notre milieu de vie et de rendre les gens heureux !

Pour concrétiser la reconnaissance de l'industrie de l'horticulture ornementale, la FIHOQ recommande, en plus des modifications et ajouts suggérés à la Politique bioalimentaire dans le *Livre vert*, de passer par le biais de modifications législatives, et elle en trace les grandes lignes dans ce mémoire.

Afin d'optimiser les retombées de cette reconnaissance et de permettre à notre industrie de continuer à croître la FIHOQ a identifié six enjeux qui conditionnent son développement et sa prospérité à court, moyen et long terme :

- le développement de marché
- les ressources humaines
- la recherche et l'innovation technologique
- la stratégie phytosanitaire
- l'environnement
- la concordance des mesures législatives et réglementaires

La FIHOQ souhaite vivement que, pour ces enjeux, le MAPAQ appuie, de manière proactive, et finance les projets et les initiatives ciblés par l'industrie dans son plan stratégique, et ce, pour l'ensemble de sa filière. De plus, la FIHOQ recommande que les modalités des programmes et des mesures d'aide financière et techniques soient adaptées aux modèles des filières performantes telles que la FIHOQ, en concordance avec la vision véhiculée envers les filières et le développement sectoriel dans le *Livre vert (italique)*.

En conclusion, la FIHOQ demande au gouvernement du Québec d'entreprendre une réflexion sérieuse où elle serait consultée, avec ses associations affiliées, sur le développement futur de l'industrie de l'horticulture ornementale. L'objectif étant d'ajouter dans la nouvelle politique gouvernementale une section dédiée à l'horticulture ornementale, tenant compte de ses enjeux, besoins et attentes, et où tous ses secteurs seraient considérés comme composantes de l'agriculture québécoise.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	L'industrie de l'horticulture, une filière naturelle, dynamique et performante	4
	2.1 La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), le modèle filière	4
	2.2 La FIHOQ, ses représentations	6
	2.3 La FIHOQ et son leadership	6
	2.4 Reconnaissance de l'industrie de l'horticulture ornementale, à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	7
3.	Le <i>Livre vert pour une politique bioalimentaire</i> exclut l'important secteur qu'est l'horticulture ornementale québécoise	9
	3.1 Modifier les énoncés de vision et de mission	9
	3.2 Consulter et réintégrer l'horticulture ornementale dans le <i>Livre vert</i>	10
	3.3 Reconnaître à part entière les trois secteurs essentiels de notre industrie	12
4.	L'industrie de l'horticulture ornementale avec ses nombreuses retombées : un secteur clé pour le développement durable	16
	4.1 Un secteur économique et d'emploi important pour le Québec	16
	4.2 Un secteur innovateur, diversifié et axé sur la satisfaction des besoins des clients	17
	4.3 Un secteur qui connaît une forte croissance	18
	4.4 Un secteur qui apporte des bienfaits à tous les citoyens	18
	4.5 Un secteur qui fournit de nombreux bienfaits environnementaux	20
	4.6 L'horticulture ornementale et le développement durable	22
5.	Vision de la FIHOQ concernant la reconnaissance de l'horticulture ornementale au plan législatif	23
6.	Bien gérer les retombées de cette reconnaissance pour une industrie de l'horticulture ornementale prospère et en croissance	26
	6.1 Mieux soutenir le développement de marché	27
	6.2 Mieux prendre en compte les ressources humaines	29
	6.3 Mieux soutenir et financer la recherche et l'innovation technologique	31
	6.4 Mieux appuyer la Stratégie phytosanitaire	33
	6.5 Mieux supporter les enjeux environnementaux	34
	6.6 Mieux gérer la concordance des mesures législatives et réglementaires	35
7.	En conclusion	37
	Recommandations de la FIHOQ à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	40
	Annexe 1 : Mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (fournit dans un dossier séparé)	

Mémoire de la FIHOQ sur le
Livre vert pour une politique bioalimentaire
Agriculture, pêcheries et alimentation

1. Introduction

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) a pris connaissance du projet de *Livre vert pour une politique bioalimentaire – Donner le goût du Québec* publié par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). C'est avec un grand étonnement que les instances de la FIHOQ ont constaté que la politique proposée traite uniquement de la dimension alimentaire et, ce faisant, qu'un important pan de l'agriculture québécoise a été délaissé : l'horticulture ornementale. Bien qu'elle soit indispensable, vitale et essentielle à la santé des humains et de notre planète, en plus d'être un important moteur économique et génératrice d'emplois dans toutes les régions du Québec, notre industrie a été exclue de cette proposition de nouvelle politique gouvernementale.

À notre avis, la nouvelle Politique bioalimentaire recommandée pour le Québec devrait être porteuse d'une vision globale et s'adresser à l'ensemble de l'agriculture québécoise afin d'assurer son développement à long terme. Cette Politique ne devrait pas porter uniquement sur le secteur alimentaire, mais devrait également comprendre les autres secteurs de l'agriculture, dont l'horticulture ornementale fait partie.

La FIHOQ est étonnée et déçue de constater qu'en 2011: 1) malgré la très forte volonté citoyenne des municipalités et des régions du Québec à l'égard du développement durable, du verdissement urbain et des nombreux bienfaits que procurent les végétaux d'ornement; 2) malgré la reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale dans le *Rapport Pronovost*; 3) et malgré les nombreuses contributions apportées par ce secteur agricole dans notre société, notre industrie doit encore démontrer son importance pour l'agriculture québécoise. Afin de participer pleinement au développement économique, social et environnemental du Québec et d'améliorer la qualité de vie des Québécois, l'industrie de

l'horticulture ornementale, par la voix de sa Fédération, demande donc aujourd'hui sa réintégration, dans la future Politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.

2. L'industrie de l'horticulture, une filière naturelle, dynamique et performante

L'industrie de l'horticulture ornementale du Québec est un secteur agricole d'avant-garde qui a toujours fonctionné comme une filière. Depuis plus de 35 ans, les entreprises de production en pépinière, en serre et en gazonnière, les commerces de détail (jardinerie et fleuristerie), les fournisseurs de produits horticoles et les entreprises horticoles de services (aménagement paysager, entretien des espaces verts et des golfs, architecture du paysage, irrigation, arboriculture, etc.) dialoguent, échangent, partagent leurs visions et débattent, avec comme objectif de faire croître leur industrie. Les entreprises se réunissent autour d'une même table de concertation, la FIHOQ, pour discuter de leurs enjeux communs et spécifiques afin de trouver, ensemble, des solutions de développement pour l'horticulture ornementale.

Le fait que plusieurs de nos entreprises aient intégré plus d'un sous-secteur d'activité au sein de leurs opérations facilite naturellement l'appartenance à une filière, le succès que connaît celle-ci est principalement dû au modèle unique de structure fédérative dont les entreprises se sont dotées. La structure actuelle de la FIHOQ encourage les échanges, facilite le partage des visions et des problématiques, conduit à l'identification collective des solutions, etc. Les intervenants se connaissent et se reconnaissent. La structure filière permet à l'ensemble des entreprises et intervenants de notre industrie de travailler dans le même sens, c'est-à-dire d'œuvrer au développement économique, social et environnemental de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec.

2.1 La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), le modèle filière

Les entreprises de notre industrie ont choisi d'être représentées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ). Mise sur pied en 1977, la FIHOQ a pour mission d'orienter, représenter, défendre, promouvoir et dynamiser l'industrie québécoise de l'horticulture ornementale, et d'en assurer la croissance dans une perspective de développement durable.

La FIHOQ regroupe en fédération les 10 associations professionnelles qui œuvrent dans les secteurs de la production, de la commercialisation et des services. Elle représente les associations suivantes :

Production :

- Association des producteurs de gazon du Québec (APGQ)
- Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP)
- Syndicat des producteurs en serre du Québec (SPSQ)

Commercialisation

- Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) : secteurs jardinerie, fleuristes et fournisseurs de produits horticoles

Services

- Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
- Association Irrigation Québec (AIQ)
- Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)
- Association des surintendants de golf du Québec (ASGQ)
- Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ)
- Société Internationale d'Arboriculture - Québec (SIAQ)

Au cours de ces 35 dernières années, la FIHOQ a démontré qu'elle est un modèle performant, stimulant et rassembleur, qui permet aux différentes associations de se côtoyer et d'échanger sur divers sujets – particulièrement sur les enjeux de l'heure – et d'unir leurs forces pour trouver des solutions aux diverses problématiques et pour saisir les occasions de développement de marché. Bien qu'elles aient leurs spécificités sectorielles et leurs propres enjeux, les associations réalisent qu'elles sont confrontées à des enjeux communs et caractéristiques de l'ensemble de l'horticulture ornementale. Le plan stratégique dont la FIHOQ s'est dotée met justement l'accent sur ces enjeux collectifs. La coordination verticale entre les filières de la production, des services et de la commercialisation permet à notre industrie de répondre rapidement aux attentes du consommateur. Forte de ses succès, la FIHOQ considère que la structure associative de l'industrie de l'horticulture ornementale est un modèle unique et efficace dont devraient s'inspirer les autres secteurs de l'agriculture et du bioalimentaire.

2.2 La FIHOQ, ses représentations

La FIHOQ est la « porte-parole » et la référence en matière d'horticulture ornementale au Québec. Elle est notamment partenaire avec :

- HortiCompétences, comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
- Table filière de l'horticulture ornementale du Québec
- Fleurons du Québec

Sa crédibilité est reconnue par plusieurs ministères provinciaux, notamment le MAPAQ, le MAMROT et le MDDEP.

Sur le plan fédéral, la FIHOQ siège à la Table ronde de la chaîne de valeur de l'horticulture (TRCVH) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) où elle assure la présidence de plusieurs groupes de travail. Avec la Canadian Nursery and Landscape Association (CNLA) et Flower Canada Growers (FCG), elle est membre fondateur de l'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale (ACHO). Cet organisme a pour mission de représenter l'industrie canadienne de l'horticulture ornementale auprès du gouvernement fédéral.

Sur le plan international, la FIHOQ siège, avec une trentaine de pays, à l'Association internationale des producteurs en horticulture (AIPH).

La FIHOQ dispose d'un important réseau de contacts : elle collabore avec plus d'une centaine d'intervenants, d'organismes et de ministères provinciaux et fédéraux et gère ou participe à une cinquantaine de comités stratégiques, de travail, de projets et d'industrie.

2.3 La FIHOQ et son leadership

Agissant de façon proactive face aux enjeux et aux opportunités de développement auxquels ses secteurs d'activité sont confrontés, la FIHOQ est engagée dans de nombreux projets structurants et de développement. Elle travaille actuellement sur les enjeux suivants :

- Développement de marché, promotion et communications
- Bonnes pratiques environnementales (eau, plantes envahissantes, pelouse, etc.)
- Infrastructures vertes, verdissement, agriculture urbaine et phytotechnologies
- Accès à une main-d'oeuvre en quantité suffisante et compétente
- Analyse des législations et réglementations affectant notre industrie
- Recherche et innovation en horticulture ornementale
- Etc.

La FIHOQ, en plus d'avoir participé très activement à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, a été invitée à présenter et à défendre son mémoire sur la situation des lacs en regard des cyanobactéries devant la Commission des transports et de l'environnement. Le 6 septembre, elle présentera son mémoire sur *l'Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* devant les membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

En 2010, la FIHOQ remportait un Phénix de l'environnement pour son *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*, pour le développement d'outils d'information et pour la campagne de sensibilisation qui a suivi. Ce projet avait été mené en collaboration avec le MDDEP et le Regroupement des organisations de bassins versants du Québec (ROBVQ).

La FIHOQ est aussi un des membres fondateurs, et le gestionnaire de la Corporation des Fleurons du Québec, un système de classification qui reconnaît les efforts d'embellissement horticole et de verdissement des municipalités et de leurs citoyens. Après seulement six ans, 350 municipalités, représentant plus de 50 % de la population québécoise, adhèrent avec enthousiasme au programme des Fleurons du Québec.

2.4 Reconnaissance de l'industrie de l'horticulture ornementale, à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Depuis plusieurs années, la FIHOQ multiplie les efforts pour faire reconnaître, à sa juste valeur, l'industrie de l'horticulture ornementale, incluant l'ensemble des secteurs d'activité de sa filière (production, commercialisation et services).

À la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et au dépôt du *Rapport Pronovost*, les efforts investis ont finalement porté fruit. Pour la première fois au Québec, l'industrie de l'horticulture ornementale était officiellement reconnue. Son fort potentiel de développement économique, ses nombreux bienfaits sur la qualité de vie des citoyens, sa structure et le dynamisme inhérent à cette industrie composée d'entrepreneurs axés sur la satisfaction des besoins des clients, étaient enfin mis en valeur et reconnus ! De plus, cette reconnaissance s'étendait à tous ses secteurs d'activités : la production, la commercialisation et les services. Désormais, les commerces de détail, tels les jardineries et la fleuristerie, les fournisseurs de produits horticoles, les entreprises de services en aménagement paysager, en architecture du paysage, en entretien d'espaces verts et des terrains de golf, en irrigation et en arboriculture, au même titre que la production en pépinière, en serre et en gazonnière, étaient reconnus comme faisant partie intégrante de l'agriculture québécoise.

Le *Rapport Pronovost* reconnaît également que l'industrie de l'horticulture ornementale a été tenue en marge, sous financée et sous exploitée par le gouvernement. La recommandation # 11 du *Rapport Pronovost* stipule d'ailleurs « ***Que le MAPAQ reconnaisse l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et qu'il lui accorde l'accès aux mesures d'aide technique et financière offertes aux autres filières*** ».

Rappelons que trois secteurs agricoles ont spécifiquement été mis en avant-plan dans le *Rapport Pronovost* et ont, par la suite, fait l'objet d'attention particulière ponctuelle de la part du MAPAQ. Parmi ces secteurs figurent l'horticulture ornementale et la production en serre (végétaux d'ornement et légumes).

Malheureusement, force est de constater que cette reconnaissance fut éphémère. Alors que nous avions de grandes attentes envers le *Livre vert* face à l'horticulture ornementale, nous constatons aujourd'hui un recul important par rapport à la vision proposée dans le *Rapport Pronovost* sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, vision reconnue par le MAPAQ.

3. Le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* exclut l'important secteur qu'est l'horticulture ornementale québécoise

3.1 Modifier les énoncés de vision et de mission

L'énoncé de vision proposé par le gouvernement du Québec dans ce *Livre vert* « *Faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable* » place les produits alimentaires au cœur de cette nouvelle politique, faisant de ceux-ci sa pierre angulaire. Par l'énoncé : « *Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise* », le MAPAQ redéfinirait entièrement sa mission, limitant du même coup sa raison d'être aux seuls produits alimentaires, et éliminant *de facto* les autres secteurs de l'agriculture dits « non alimentaires ». Si elle était adoptée, cette nouvelle mission modifierait de façon importante la responsabilité actuelle du ministre et de son ministère à l'égard des autres secteurs de l'agriculture, notamment de l'horticulture ornementale. Le rôle du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation serait désormais circonscrit et limité aux produits alimentaires, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation changerait désormais de mission pour devenir le ministère de l'Alimentation du Québec !

Bien que la FIHOQ comprenne que, vu son importance, l'alimentation ait été mise au centre de cette nouvelle vision, elle déplore et décrie fortement le fait que la nouvelle Politique bioalimentaire proposée soit strictement axée sur les produits alimentaires et que, de fait, elle exclut les autres pans de l'agriculture, dont l'horticulture ornementale. La nouvelle Politique bioalimentaire et son énoncé de vision nous apparaissent incomplets, voire inachevés, s'ils n'incluent pas de manière claire et précise l'horticulture ornementale. Nous pensons que la nouvelle politique et la vision peuvent être ouvertes à l'horticulture ornementale et aux autres secteurs agricoles sans dénaturer l'importance du message axé sur les produits alimentaires. Il s'agit d'y intégrer une vision élargie, plus juste et représentative de ce qu'est l'agriculture québécoise d'aujourd'hui.

Nous suggérons de modifier la mission redéfinie du MAPAQ dans le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* de sorte à ne pas la limiter strictement au secteur alimentaire, mais de la compléter en y incorporant également l'horticulture ornementale. Ainsi, la mission pourrait s'articuler autour de « *Appuyer une offre alimentaire ET DE VÉGÉTAUX D'ORNEMENT de qualité, et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire ET DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise* ».

De même, nous proposons également de ne pas limiter l'énoncé de vision proposé par le gouvernement du Québec dans le *Livre vert* exclusivement au secteur et aux produits alimentaires, mais de l'élargir en y incorporant l'horticulture ornementale et les végétaux d'ornement produits par l'industrie de l'horticulture ornementale. L'énoncé de mission pourrait s'articuler ainsi : « *Faire du bioalimentaire ET DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE des secteurs reconnus pour LEURS produits alimentaires et VÉGÉTAUX D'ORNEMENT distinctifs et de qualité ainsi que pour LEURS CONTRIBUTIONS à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable* ».

3.2 Consulter et réintégrer l'horticulture ornementale dans le *Livre vert*

On doit se demander comment une politique agricole québécoise peut être complète si elle ne se dote pas d'orientations pour le développement de l'industrie de l'horticulture ornementale ? Ce serait oublier que ce secteur représente et porte fortement les valeurs d'une agriculture moderne, et particulièrement celle du développement durable. En effet, l'horticulture ornementale a un très fort potentiel de développement économique et de création d'emplois, et ce, sur tout le territoire québécois. C'est aussi un secteur à fort caractère environnemental, les végétaux d'ornement générant de nombreux bienfaits indispensables à notre survie.

Rappelons que les végétaux d'ornement sont de véritables produits agricoles durables, puisqu'ils apportent à la société québécoise de nombreux bienfaits économiques, et qu'ils ont des effets positifs sur la santé physique et mentale, ainsi qu'au plan environnemental.

De surcroît, tous ces bienfaits sont cumulatifs, d'année en année.

Notre secteur répond en tous points à la notion de multifonctionnalité; il produit, plante et entretient les végétaux d'ornement qui apportent la vie sur terre, et contribue à rendre les gens heureux. Pourquoi ne pas valoriser ce secteur, tout aussi essentiel et important que l'alimentation ? Les végétaux sont « les poumons de la terre »; ils sont essentiels à la vie terrestre. De plus, pouvons-nous imaginer nos résidences, nos édifices, nos municipalités, nos parcs, etc. sans arbres, sans vivaces, sans fleurs?

Comme l'a relevé le *Rapport Pronovost*, « *l'horticulture ornementale est l'un des joyaux de l'agriculture : il faudrait maintenant lui accorder la place qui lui revient* ». Il est impératif pour le développement futur de notre industrie que la nouvelle *Politique bioalimentaire* lui accorde la place qui lui revient, soit celle d'une industrie intégrée, dynamique, et en croissance, et ce, à l'égard de toutes les composantes de sa filière (production, commercialisation et services).

Il est important de préciser qu'en examinant les diverses législations, lorsqu'on définit l'agriculture, les pouvoirs accordés au ministre couvrent tout autant le secteur alimentaire que le secteur agricole auquel appartient l'horticulture ornementale. La *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* décrit les fonctions du ministre comme étant, notamment, de concevoir, dans une perspective de développement durable, des politiques et des mesures relatives à la production, à la transformation, à la distribution, à la commercialisation et à l'utilisation des produits agricoles, aquatiques ou alimentaires.

Par ailleurs, malgré les demandes formulées à maintes reprises par la FIHOQ, celle-ci n'a jamais été consultée lors de l'élaboration de la nouvelle politique. Par la publication de ce *Livre vert*, l'industrie de l'horticulture ornementale québécoise se voit donc mise devant un fait accompli : la nouvelle politique ne prendrait plus en considération les enjeux spécifiques de son secteur, malgré les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Bien que nous retrouvions des similitudes dans certaines des orientations et objectifs généraux entre le *Rapport Pronovost* et la Politique bioalimentaire, nous pensons que pour atteindre la vision édictée par ce document, l'industrie de l'horticulture ornementale québécoise devrait être intégrée à cette nouvelle politique.

Pour ce faire, nous recommandons de développer et d'ajouter une section spécifique dédiée à l'horticulture ornementale. Nous pensons que c'est le moyen le plus efficace de faire converger les différentes visions.

Afin de développer une section spécifique dédiée à l'horticulture ornementale qui permette la réintégration de l'horticulture ornementale dans la nouvelle politique, nous suggérons que les représentants du MAPAQ tiennent une consultation auprès des représentants de la FIHOQ et de ses associations affiliées afin de définir les grandes orientations et objectifs.

Nous réitérons ici le fait que la FIHOQ et ses associations affiliées seraient heureuses d'être partie prenante à des consultations et se portent volontaires pour participer aux sessions de réflexion et de consultation en vue d'élaborer les termes d'une réintégration du secteur de l'horticulture ornementale dans la Politique bioalimentaire proposée.

L'engagement gouvernemental prévoit aussi que le MAPAQ permettra l'expression d'initiatives diverses afin d'appuyer une offre de produits alimentaires québécois. Or, il nous apparaît important de spécifier qu'il sera encore plus difficile pour notre industrie d'accéder aux différents programmes d'aide financière du MAPAQ si notre secteur et nos produits ne sont pas reconnus d'emblée dans la mission, la vision et la Politique bioalimentaire.

3.3 Reconnaître à part entière les trois secteurs essentiels de notre industrie

Une des particularités de l'industrie de l'horticulture ornementale tient en sa finalité. Quand le consommateur achète une plante, dans la plupart des cas, le « produit » qu'il reçoit va se bonifier, grandir, croître au fil des années. Le produit n'est pas « fini », ce qui explique que la commercialisation et les services font partie intégrante de l'expérience horticole.

Une industrie, trois secteurs essentiels

Tous réalisent aujourd'hui qu'une industrie est aussi forte que le plus faible de ses maillons et, par conséquent, que chaque sous-secteur d'activité doit prospérer pour que l'ensemble de l'industrie soit florissant !

Pourtant, malgré leur importante contribution à la mise en marché des végétaux québécois ainsi qu'au développement de l'industrie, les jardinerie et les fleuristes ne sont actuellement pas reconnus par le MAPAQ comme faisant partie intégrante de l'agriculture, au même titre que le sont les détaillants et les entreprises de distribution et de transformation alimentaire en agriculture. Les entreprises de commercialisation de l'horticulture ornementale ne sont donc pas admissibles aux divers programmes du MAPAQ.

Dans le même ordre d'idée, le secteur des services, composé des sous-secteurs de l'aménagement paysager, de l'architecture du paysage, de l'entretien d'espaces verts et des terrains de golf, des entreprises de l'irrigation et de l'arboriculture, n'est toujours pas reconnu par le MAPAQ. Pourtant, ce secteur est l'équivalent de la restauration et de la transformation pour le domaine agroalimentaire. La plupart des entreprises de services horticoles nécessitent des connaissances et de l'expertise techniques reliées aux végétaux (ex. : besoins en eau, en fertilisants, en sol, en luminosité, opérations d'entretien, la bonne plante au bon endroit, etc.). Tout comme le cuisinier qui transforme les aliments pour les offrir en repas cuisiné, le paysagiste utilise les plantes ornementales et crée un produit final pour l'offrir sous la forme d'un aménagement paysager. De plus, le secteur des services œuvre à aménager, planter, entretenir et protéger les végétaux en milieu urbain et rural, produits par les producteurs en pépinière, en serre et en gazonnière du Québec. Ce sont ces végétaux qui servent à créer le patrimoine vert de nos villes.

Rappelons ici que le *Rapport Pronovost* recommandait au gouvernement de reconnaître l'ensemble des secteurs de l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et de lui accorder l'accès aux mesures d'aide technique et financière offertes aux autres filières. Or, dans les faits, seule la production ornementale est reconnue au MAPAQ jusqu'à maintenant, et malgré les grandes attentes

que nous avons, le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* fait l'impasse sur ce sujet. Cependant, nous sommes heureux de constater que celui-ci stipule clairement la volonté du gouvernement de soutenir les démarches favorisant la compétitivité des filières. L'ensemble des entreprises de la chaîne de valeur est donc expressément considéré dans la politique.

Nous notons aussi que, tel que mentionné dans sa deuxième orientation, le MAPAQ compte favoriser spécifiquement le soutien des entreprises de transformation alimentaire puisqu'elles représentent la voie d'accès au marché pour la plus grande partie de la production québécoise.

Le parallèle entre les secteurs de la commercialisation (jardineries et fleuristerie) et des services (aménagement et entretien paysager, arboriculture, etc.) de l'horticulture ornementale et les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaire est facile à établir.

Le fait que notre industrie, et l'ensemble de ses composantes, soit ignorée et écartée des orientations gouvernementales, porte un grand préjudice à nos secteurs de la commercialisation et des services, alors que des secteurs pourtant comparables comme la distribution, les détaillants, les transformateurs et les restaurateurs sont reconnus par la nouvelle politique du MAPAQ. Cette situation fait en sorte que nos entreprises ne sont pas admissibles aux différents programmes d'aide du MAPAQ et ne reçoivent aucun soutien technique et financier. Conjugée au fait que l'industrie de l'horticulture ornementale a été écartée, la non reconnaissance des secteurs de la commercialisation et des services de notre filière pourrait avoir des conséquences négatives sur la croissance de nos producteurs.

Alors que notre industrie et l'ensemble de ses composantes représentent un des plus beaux exemples de filière dynamique et efficace du monde agricole, nous trouvons déplorable de constater que deux secteurs essentiels de notre industrie, soit la commercialisation et les services, sont ignorés et écartés des orientations gouvernementales. En plus de sa réintégration au sein du *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, la FIHOQ demande au gouvernement et au MAPAQ que tous ses secteurs

soient reconnus comme faisant partie intégrante de l'agriculture et du bioalimentaire, au même titre qu'il reconnaît les entreprises de distribution, de détail, de transformation et de restauration en agriculture et agroalimentaire. Nous lui demandons de reconnaître officiellement les secteurs de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale parmi ses clientèles cibles.

De plus, en ce qui a trait à la deuxième orientation (Renforcer notre capacité concurrentielle) qui vise à favoriser la compétitivité des filières, nous constatons un paradoxe entre les principes énoncés dans la politique et leurs applications concrètes.

L'exemple suivant démontre, avant même l'adoption du *Livre vert*, du manque de cohérence entre les principes énoncés et les applications concrètes.

Le programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement (PSSSD) du MAPAQ (cité à la page 30 du *Livre vert*), qui vient d'être mis en place récemment, vise à favoriser des projets de développement sectoriel issus d'une planification stratégique. Le volet 2 du PSSSD concerne l'appui à la conception des plans stratégiques sectoriels. Or, le fondement de ce programme est axé sur la production. Il y a là une contradiction évidente. À titre d'exemple, la FIHOQ, qui assume la vision de développement et de leadership de l'ensemble de la filière de l'horticulture ornementale, n'est pas admissible au volet concernant l'appui à la conception des plans stratégiques. Pour leur part, les associations et les secteurs de la commercialisation et des services sont également inadmissibles à ce nouveau programme, pourtant conçu dans un esprit de développement sectoriel.

Tout en applaudissant l'approche filière et le rapprochement préconisé entre les intervenants d'une filière, nous croyons que les programmes et les mesures d'aide qui seront développés doivent demeurer flexibles et s'adapter aux différents modèles et structures existants de filières. De plus, il faudrait s'assurer que les applications concrètes de la nouvelle politique soient conséquentes avec les objectifs recherchés.

Il est aussi malheureux de constater que cette situation n'est pas nouvelle et que la FIHOQ espérait que le *Livre vert* réglerait ce problème. Bien que depuis de nombreuses années, la FIHOQ soit un des modèles par excellence de filière, elle n'est pas admissible au Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. Les modalités législatives et de programmes ne le prévoyant pas, nous avons dû créer une entité corporative différente, la Table filière de l'horticulture ornementale inc., pour pouvoir accéder à ce programme. La FIHOQ gère donc deux entités, au lieu d'une seule, créant ainsi de la confusion auprès de l'industrie, de l'inefficacité opérationnelle, et des coûts inutiles. Cette situation est improductive.

Nous croyons donc qu'il faille accorder une place à la diversité des modèles et des structures de filière dans les critères d'admissibilité aux différents programmes d'aide financière du MAPAQ, qu'il s'agisse de programmes de développement sectoriel, d'appui aux filières ou autres. Le gouvernement permettrait ainsi à des filières déjà très productives de poursuivre leur croissance sectorielle.

4. L'industrie de l'horticulture ornementale avec ses nombreuses retombées : un secteur clé pour le développement durable

Dans la prochaine section, nous démontrerons l'importance de l'industrie de l'horticulture ornementale au plan du développement économique, de la main-d'œuvre, sur la santé physique et mentale, et sur l'environnement. On pourra ainsi mieux comprendre à quel point cette industrie représente un joyau pour une agriculture durable.

4.1 Un secteur économique et d'emploi important pour le Québec

L'industrie de l'horticulture ornementale constitue une activité économique importante et dynamique à travers tout le Québec. Les retombées économiques directes et indirectes générées par cette industrie ont été évaluées à 3,1 milliards de dollars (*Étude sur l'incidence de l'horticulture ornementale sur l'économie du Canada*, Deloitte, 2009).

Ces impacts économiques importants sont produits par nos trois grands secteurs d'activité : la production (pépinière, serre et gazonnière), la commercialisation (jardinerie, fleuristerie, fournisseurs de produits horticoles) et les services (aménagement paysager, architecture du paysage, entretien des espaces verts et de golf, irrigation et arboriculture).

Les 5 000 entreprises qui y œuvrent génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars et procurent de l'emploi à plus de 40 000 Québécois pour un revenu direct de travail estimé à plus de 470 millions \$ par an. En moyenne, chaque région administrative du Québec bénéficie de revenus directs de travail de 27,7 millions de dollars grâce à l'horticulture ornementale. L'importance du nombre d'emplois générés par l'industrie lui a d'ailleurs valu la reconnaissance sectorielle en termes de main-d'œuvre par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le gouvernement du Québec (Emploi-Québec).

Nos entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Les citoyens du Québec ont accès à des producteurs de végétaux d'ornement, des commercialisateurs et des entreprises de services dans presque toutes les municipalités, villes et villages du Québec. Cette vaste répartition géographique contribue ainsi significativement à l'économie du Québec, aussi bien au niveau provincial, régional et local. Toujours selon l'étude de Deloitte, l'industrie canadienne de l'horticulture ornementale représente 0,5 % du produit intérieur brut, une donnée significative.

De plus, il est important de noter que les ventes des produits et services de l'horticulture ornementale sont taxables et que notre industrie rapporte des revenus de taxes, estimés à plus de 150 millions de dollars annuellement, aux deux paliers gouvernementaux.

4.2 Un secteur innovateur, diversifié et axé sur la satisfaction des besoins des clients

Les entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale rejoignent deux millions de consommateurs par année, et ce, dans une période de temps relativement courte. Cette situation témoigne de leur bon sens de l'organisation, mais aussi de leur approche-client.

L'horticulture ornementale est un secteur de libre marché, où le client est au coeur des préoccupations des entreprises. C'est une industrie qui est à l'écoute des signaux du marché, aussi bien des besoins des consommateurs que des attentes des clients institutionnels, commerciaux, municipaux ou gouvernementaux. Grâce à son approche « filière », elle peut réagir rapidement et s'adapter constamment à l'évolution du marché. Une partie de son développement est basée sur la capacité des entreprises à offrir des produits et des services diversifiés répondant aux besoins des consommateurs. Sa croissance est aussi supportée par l'introduction constante de nouveaux végétaux et produits horticoles, et par son aptitude à innover. La créativité est aussi une des caractéristiques fortes de notre industrie qui met en marché, à titre d'exemple, plus de 8 000 sortes de végétaux d'ornement, en une multitude de teintes, de formats et d'emballages différents.

4.3 Un secteur qui connaît une forte croissance

Au cours des 25 dernières années, l'industrie a connu une croissance moyenne à la consommation de 10 % par année. Il est important de rappeler que très peu d'industries au Québec ont connu un tel taux de croissance. Bien que celle-ci se soit quelque peu ralentie au cours des deux dernières années, il n'en demeure pas moins que, si elle est bien appuyée et soutenue par le gouvernement, l'horticulture ornementale est l'un des secteurs de l'agriculture ayant le plus grand potentiel de développement et de croissance.

L'Étude sur l'incidence de l'horticulture ornementale sur l'économie du Canada (Deloitte, 2009) révèle d'ailleurs que l'industrie est bien positionnée pour faire face aux défis du 21^e siècle. Les multiples bienfaits des plantes sur la santé publique, la vie collective et sociale, l'économie et, bien sûr, l'environnement, offrent à court, moyen et long terme des prévisions de croissance optimistes pour cette industrie toujours très dynamique.

4.4 Un secteur qui apporte des bienfaits à tous les citoyens

L'humain ne peut survivre sans végétaux, car ce sont eux qui produisent l'oxygène nécessaire à notre survie. De plus, les végétaux d'ornement accroissent la qualité de vie et

le bien-être des citoyens, de nombreuses études ayant démontré qu'elles favorisent et améliorent la santé mentale et physique.

Dans la revue de littérature intitulée *Analyse documentaire consacrée aux bienfaits avérés pour la santé et l'environnement des produits d'horticulture ornementale* (George Morris Center, 2007), on peut constater que plusieurs études ont établi que la présence de végétaux a de nombreux effets physiologiques positifs chez les humains de tous âges : diminution du stress, abaissement de la pression artérielle et réduction du taux d'absentéisme au travail. Des études ont même confirmé que leur présence écourte le temps de convalescence des patients à la suite d'une opération. Quand les citoyens sont entourés de verdure, les études démontrent qu'ils sont plus sereins, que leur niveau de bien-être augmente et que l'optimisme, la camaraderie, la créativité, et la satisfaction sont en hausse.

Tous ces effets sont de plus en plus reconnus, et ils sont donc de plus en plus utilisés en thérapie horticole ou hortithérapie.

La présence d'arbres et de plantes dans les villes :

- calme et apaise les citoyens;
- diminue le taux de criminalité;
- rend l'environnement plus « humain »;
- diminue l'agressivité architecturale des édifices;
- accroît le sentiment de fierté et d'appartenance à son milieu.

À ce titre, il est intéressant de constater que, des rives du Saint-Laurent à l'Abitibi, en passant par l'Outaouais, la Beauce, la Montérégie, l'Estrie et la Gaspésie, les citoyens, les commerçants, les responsables d'institutions, les propriétaires d'industrie, ainsi que les villes et villages déploient avec fierté partout au Québec leurs aménagements, parcs, entrées de villes fleuries, etc.

De plus, le jardinage est une excellente activité physique. En effet, 30 minutes de jardinage par jour permettent de brûler entre 120 et 200 calories, ce qui est presque aussi efficace que la course à pied. Un argument non négligeable quand on sait que l'obésité est

au premier rang des préoccupations sur la santé des Canadiens (source: sondage Léger Marketing pour le compte de CBC).

La FIHOQ pense que les citoyens du Québec doivent avoir accès à tous ces bienfaits, et c'est pourquoi elle a récemment proposé d'ajouter la notion d'infrastructures vertes dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme*, actuellement à l'étude. Pour la Fédération, l'ajout d'infrastructures vertes permettra la croissance de l'industrie tout en faisant entrer un peu de campagne dans les villes.

4.5 Un secteur qui fournit de nombreux bienfaits environnementaux

L'industrie de l'horticulture ornementale contribue de multiples façons à accroître la qualité de l'environnement et au développement durable du territoire québécois. Plusieurs études recensées dans l'*Analyse documentaire consacrée aux bienfaits avérés pour la santé et l'environnement des produits d'horticulture ornementale* (George Morris Center, 2007) démontrent que des végétaux d'ornement produits, plantés et entretenus de façon adéquate par nos entreprises et professionnels :

- Améliorent la qualité de l'air : en produisant de l'oxygène, en filtrant des polluants atmosphériques tels l'ozone, l'oxyde d'azote, le dioxyde de soufre, les composés volatiles organiques, etc.
- Réduisent les effets négatifs des gaz à effet de serre sur le climat, en séquestrant, entre autres, le CO₂.
- Diminuent l'effet des îlots de chaleur urbains en abaissant la température ambiante (ex. : cour d'école asphaltée versus aménagée d'arbres et de pelouse).
- Aident à la bonne gestion des eaux pluviales. Par exemple, en diminuant le ruissellement et en favorisant la rétention de l'eau par le biais de divers types d'aménagement paysager, on peut économiser sur les coûts d'installation des égouts.
- Améliorent la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, notamment dans la lutte aux cyanobactéries : en diminuant le ruissellement, en abaissant la température des cours d'eau, en absorbant des éléments tels que le phosphore et l'azote, etc.

- Améliorent la qualité des sols et diminuent l'érosion.
- Contribuent à la biodiversité végétale et aux espaces verts, et aident les municipalités à atteindre leurs objectifs de conservation et de verdissement urbain.
- Réduisent la consommation d'énergie dans les municipalités et dans les régions (brise-vent, îlots de fraîcheur, etc.).

En fait, l'horticulture ornementale représente une solution à plusieurs des problématiques environnementales et de développement durable vécues par les municipalités et les régions. À travers le monde, de plus en plus de spécialistes considèrent qu'il est impératif de développer des infrastructures vertes. Au même titre que les infrastructures « grises » (béton, etc.), les villes et les régions du Québec ont besoin de trames vertes, constituées de jardins, d'espaces verts, de toits verts, etc. afin d'atténuer les effets environnementaux négatifs de l'urbanisation.

Qu'il s'agisse de changements climatiques, d'îlots de chaleur, de gestion des eaux de pluie, de la conservation de la biodiversité, de verdissement, etc., l'utilisation de végétaux est la principale réponse à ces problèmes. De plus, selon l'étude de Deloitte, l'utilisation des végétaux, notamment par le biais des phytotechnologies, représente des opportunités d'affaires pour l'industrie de l'horticulture ornementale.

Voici les domaines en émergence dans lesquels notre industrie sera de plus en plus engagée, puisqu'ils requièrent l'utilisation de végétaux à des fins environnementales (phytotechnologies) :

- Technologies reliées aux végétaux :
 - Les toits verts
 - Les murs végétaux
 - Les barrières sonores vivantes
 - Les haies brise-vent
 - Les îlots de verdure pour contrer les îlots de chaleur
 - La séquestration du carbone
- Technologies reliées à la gestion de l'eau :
 - Les systèmes végétalisés de gestion des eaux pluviales
 - Les marais filtrants

- Technologies reliées à la restauration des sites dégradés :
 - La phytoremédiation (phytostabilisation, phytoextraction et phytotransformation)
 - La restauration de sites dégradés

- Technologies reliées au génie végétal :
 - Stabilisation des sols
 - Stabilisation des berges – bandes riveraines
 - Compensation écologique des projets d’infrastructures

- Technologies reliées à la biodiversité :
 - L’agriculture urbaine
 - Les corridors verts
 - Le verdissement des centres urbains

En plus de fournir et d’entretenir la matière première environnementale que sont les végétaux horticoles, l’industrie de l’horticulture ornementale façonne également l’aménagement du territoire.

Nos professionnels conçoivent et aménagent les bandes riveraines, les parcs nature ou urbains, les corridors verts, les toits verts, etc., tout autant que les aménagements paysagers résidentiels, industriels, commerciaux, institutionnels, municipaux et gouvernementaux. Nos entreprises préservent et entretiennent également les milieux naturels. Elles protègent et accroissent la biodiversité.

Pour toutes ces raisons, notre industrie est appelée, de plus en plus, à agir comme un leader et à jouer un rôle de premier plan afin d’accroître la qualité de vie des citoyens de partout au Québec. D’ailleurs, avec des attentes environnementales grandissantes, les consommateurs, mais aussi les industriels, les commerçants, les institutions et les municipalités sont au rendez-vous. Le fait que l’horticulture ornementale contribue de manière positive à l’environnement et qu’elle soit constamment à la recherche de solutions vertes, attire les jeunes générations vers le jardinage.

4.6 L’horticulture ornementale et le développement durable

En plus de contribuer significativement à l’amélioration de l’environnement, notre industrie est constamment à la recherche des meilleures pratiques environnementales en

production, en commercialisation, en aménagement et en entretien des aménagements et des espaces verts. On peut consulter sur le site de la FIHOQ [www.fihoq.qc.ca] l'ensemble des actions, politiques, guides et outils de bonnes pratiques environnementales développés pour l'industrie, les municipalités et les citoyens. De plus, la FIHOQ et ses associations ont développé un site spécifique sur l'implantation et l'entretien de la pelouse durable, *La pelouse, un choix pour l'environnement* [www.pelousedurable.com] et un site permettant d'*Arroser tout en économisant l'eau potable* en lien avec la stratégie d'économie d'eau potable du MAMROT [www.arrosageeteconomiedeau.org].

Enfin, par ses nombreuses contributions aux plans économique, social, environnemental et de santé publique, l'horticulture ornementale est une industrie durable dont **le potentiel de développement est encore immense**. De plus, l'horticulture ornementale est un véritable phénomène de société : elle rend les gens heureux et a la cote-citoyenne.

5. Vision de la FIHOQ concernant la reconnaissance de l'horticulture ornementale au plan législatif

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a la responsabilité de plusieurs lois. Certaines d'entre elles visent à encadrer le pouvoir d'intervention du ministère, d'autres à assurer les différentes fonctions accordées au ministère.

Dans ce mémoire, la FIHOQ a jusqu'à maintenant fait la démonstration de l'importance de son secteur pour l'économie, l'emploi, la santé des citoyens, l'environnement et le développement régional du Québec. Comme nous l'avons mentionné au départ, souscrivant à la haute importance d'accorder une reconnaissance spécifique à l'ensemble du secteur de l'horticulture ornementale, la CAAAQ recommandait au MAPAQ de le reconnaître concrètement comme une composante à part entière du secteur agricole et agroalimentaire et de lui accorder l'accès aux mesures d'aide technique et financière offertes aux autres filières. L'adoption d'une Politique bioalimentaire calquée sur le *Livre vert* rejeterait toute cette dimension.

La FIHOQ est convaincue que la reconnaissance officielle recherchée par les secteurs de l'horticulture ornementale (production, commercialisation et services) auprès du MAPAQ doit d'abord prendre appui à l'intérieur de modifications à la Politique bioalimentaire proposée jusqu'à maintenant.

Nous sommes aussi persuadés que cette reconnaissance ne peut être administrative seulement. Il est nécessaire d'intégrer plus officiellement l'horticulture ornementale au cadre législatif du MAPAQ. N'étant pas des spécialistes de l'ensemble des lois du ministère et sous sa responsabilité, nous invitons donc le MAPAQ à entreprendre une réflexion stratégique sur ses lois pour nous y intégrer de façon claire lorsque pertinent.

À titre comparatif, la législation actuelle reconnaît le statut particulier de la filière du secteur de la pêche par le biais de la *Loi sur l'aquaculture commerciale* (L.R.Q., chapitre A-20.2), la *Loi sur le bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec* (L.R.Q., chapitre B-7.1), la *Loi sur la commercialisation des produits marins* (L.R.Q., chapitre C-32.1) ainsi que la *Loi sur la transformation des produits marins* (L.R.Q., chapitre T-11.01). Nous comprenons que le secteur des pêches fera partie de la politique proposée par le *Livre vert* tel qu'en fait foi le paragraphe suivant :

«La politique proposée est dite bioalimentaire du fait que les pêches et l'aquaculture commerciales s'ajoutent à l'activité agricole et à la transformation alimentaire pour couvrir l'ensemble de la chaîne de production des aliments».

Ce secteur s'inscrira donc dans la nouvelle mission du MAPAQ proposée par le *Livre vert*. Nous sommes d'avis que, tout en étant bénéfique pour le secteur bioalimentaire, le changement dans la mission proposée par le *Livre vert* du ministre par rapport à ses responsabilités actuelles sur l'ensemble de l'agriculture pourrait s'avérer néfaste pour les autres secteurs de l'agriculture.

Au même titre que le secteur des pêches et de l'industrie bioalimentaire, nous proposons que l'industrie de l'horticulture ornementale soit spécifiquement incluse dans la nouvelle mission du MAPAQ, et que le futur projet de loi-cadre établisse le cadre de développement de notre industrie ainsi que les balises de l'intervention gouvernementale.

L'intervention législative aurait ainsi les mêmes objectifs que ceux de la loi-cadre proposée à la page 51 du *Livre vert*. De plus, des lois spécifiques pour notre secteur pourraient être adoptées (outre celle déjà existante sur les sociétés d'horticulture [L.R.Q., chapitre S-27] et sur la protection sanitaire des cultures [L.R.Q., chapitre P-42.1]) afin d'établir une assise législative qui reconnaisse l'ensemble des activités de la filière de l'horticulture ornementale.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation doit aussi continuer à assumer pleinement la responsabilité du secteur de l'horticulture ornementale compte tenu qu'il s'agit, tant sur le plan de l'industrie que celui du citoyen, d'une activité agricole.

À titre de réflexion, la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., chapitre M-14) décrit les fonctions du ministre comme étant notamment de concevoir, dans une perspective de développement durable, des politiques et des mesures relatives à la production, à la transformation, à la distribution, à la commercialisation et à l'utilisation des produits agricoles, aquatiques ou alimentaires. Il assure la surveillance des écoles ou collèges d'agriculture, des fermes modèles et des sociétés d'horticulture. Il peut également octroyer des prêts d'argent, des subventions et des avances aux sociétés agricoles, aux syndicats, aux coopératives et aux institutions formés dans le but de favoriser les intérêts de l'agriculture.

Pourrait-on penser à mieux identifier l'horticulture ornementale en y ajoutant un nouveau libellé à l'article 2 sur les fonctions, pouvoirs et devoirs de ministre, du type :

« La prise en compte des intérêts et des besoins de l'horticulture ornementale fait partie intégrante des fonctions, pouvoirs et devoirs du ministre ».

Ou encore, à l'article 23 portant sur le développement des secteurs agricole et agroalimentaire, pourrait-on faire une référence directe à notre secteur en y ajoutant les passages en gras et majuscules ci-dessous :

« Le ministre peut, notamment dans une perspective de développement durable, élaborer des plans, des programmes ou des projets propres à favoriser le redressement ou le développement de l'agriculture **Y COMPRIS L'HORTICULTURE ORNEMENTALE**, une meilleure utilisation ou conservation des ressources agricoles ou la création,

l'extension, le regroupement et la modernisation des entreprises de traitement ou de transformation des produits agricoles ou alimentaires **ET DES ENTREPRISES DU SECTEUR DES SERVICES ET DE LA COMMERCIALISATION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE**

Par ailleurs, au sein de la loi-cadre qui suivra la publication de la Politique bioalimentaire et qui lui fournira ses assises légales, nous pourrions envisager d'y inclure des dispositions particulières au secteur de l'horticulture ornementale du type :

- Reconnaître l'horticulture ornementale comme une composante à part entière du secteur agricole et bioalimentaire;
- Le Ministre exerce ses responsabilités et ses pouvoirs de façon à appuyer une offre de végétaux d'ornement de qualité et promouvoir l'essor du secteur dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise;
- Le Ministre élabore, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'horticulture ornementale, une stratégie pour l'essor de la filière des végétaux d'ornement, la met en œuvre et tient à jour cette stratégie.

Bref, les formules privilégiées et les solutions peuvent être multiples. Nous demandons au MAPAQ de procéder à cet exercice de réflexion et de modernisation de son cadre législatif de façon à y prévoir concrètement une reconnaissance de l'horticulture ornementale.

6. Bien gérer les retombées de cette reconnaissance pour une industrie de l'horticulture ornementale prospère et en croissance

Le Livre vert pour une politique bioalimentaire ayant été élaboré avec l'objectif de favoriser le secteur alimentaire, il en résulte que plusieurs des enjeux spécifiques à notre industrie n'ont pas été pris en considération. Pourtant, dans les mémoires que la FIHOQ et ses associations affiliées ont déposés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), tous les enjeux prioritaires ainsi que les opportunités de développement de notre industrie (Mémoire de la FIHOQ présenté à la CAAAQ, pages 50 à 71) étaient clairement identifiés et développés.

Sans détailler à nouveau tous ces enjeux, nous souhaitons présenter de façon sommaire quelques-uns de nos enjeux prioritaires, et du même coup proposer quelques attentes envers la Politique bioalimentaire actuelle.

Nous avons identifié six enjeux qui, selon nous, conditionnent le développement et la prospérité de notre industrie à court, moyen et long terme :

- le développement de marché
- les ressources humaines
- la recherche et l'innovation technologique
- la Stratégie phytosanitaire
- l'environnement
- la concordance des mesures législatives et réglementaires

Nous pensons que le comité de réflexion MAPAQ-FIHOQ qui serait créé afin de travailler à la rédaction de la section de la politique dédiée à l'horticulture ornementale pourra, à partir de ces réflexions préliminaires et du Mémoire de la FIHOQ déposé à la CAAAQ, approfondir l'examen de nos enjeux et besoins afin d'élaborer les grandes orientations et objectifs pour notre secteur.

6.1 Mieux soutenir le développement de marché

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'horticulture ornementale a connu, au cours des 25 dernières années, un taux de croissance appréciable. Fière de s'être développée à une vitesse aussi fulgurante malgré le peu de soutien financier, le contexte dans lequel œuvre notre industrie a toutefois évolué rapidement au cours des deux dernières années.

Alors que nous n'avions pas prévu connaître une diminution de l'accroissement annuel du marché, nous avons subi en 2010 et 2011 les soubresauts de la récession économique, et des signes de baisse d'intérêt pour la pratique du jardinage sont apparus chez certains consommateurs, notamment chez les jeunes générations. En outre, en pleine période de pointe printanière, cruciale pour notre industrie, certaines municipalités ont été touchées par une pénurie d'eau, ce qui a entraîné des interdictions d'arrosage, détournant ainsi les consommateurs de ce loisir. Le marché de l'horticulture ornementale semble avoir atteint

un plateau, ce qui place notre secteur dans une situation qu'il n'a jamais connue auparavant. Par conséquent, les entreprises de nos trois secteurs sont conscientes qu'il faille consolider le travail collectif afin de conserver nos acquis et faire en sorte que le marché continue à se développer.

C'est dans cette optique qu'au cours des deux dernières années, l'industrie s'est affairée à développer une campagne de promotion générique. Par cette initiative, nous visons à :

- freiner la diminution des ventes de certaines catégories de végétaux, notamment les plantes annuelles;
- amener les générations XY et les jeunes à aimer le jardinage;
- faire connaître à la population les bienfaits de l'horticulture ornementale et de ses pratiques.

Toutefois, notre industrie ne détient pas de mécanismes de financement récurrent provenant de l'industrie. Afin de trouver des solutions à ce problème, nous avons créé, en collaboration avec la Table filière de l'horticulture ornementale, un comité de réflexion sur les modes de financement de la future campagne promotionnelle.

Après d'intenses travaux, ce comité recommande : 1) un mode de financement obligatoire; 2) une contribution financière impliquant tous les acteurs de la filière (production, commercialisation et services); 3) un mode de perception sous une forme non traditionnelle et différente de ce que permet la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. En effet, les deux moyens privilégiés par cette loi, à savoir la chambre de coordination et le plan conjoint, ne répondent pas aux exigences de notre industrie, compte tenu, entre autres, de la quantité de produits et de types d'entreprises composant notre filière.

Il est donc important de définir et de mettre en place rapidement un mode de financement récurrent auquel vont adhérer les entrepreneurs de notre industrie, et ce, tous secteurs confondus. Cela pourrait se faire soit par le biais de nouveaux modes de financement obligatoires (permis d'exercice, taxes dédiées, ristournes, etc.), soit par la création de nouveaux programmes d'aide financière du MAPAQ ou autres, ou encore par l'accès à des programmes existants.

Dans tous les cas, le ou les modes de financement de la campagne de promotion générique doivent être reçus positivement par les acteurs, et correspondre à la volonté de prise en main et d'engagement financier de toutes les composantes de l'industrie.

Nous pensons que le message véhiculé par le *Livre vert* qui est de miser sur la compétitivité des filières serait renforcé s'il était appuyé par la création de nouveaux modes de financement obligatoires, de programmes d'aide financière par l'accès et l'adaptation de programmes existants pour la promotion générique, permettant la contribution de l'ensemble des intervenants (production, commercialisation, services) d'une même filière.

6.2 Mieux prendre en compte les ressources humaines

L'industrie de l'horticulture ornementale génère des milliers d'emplois chaque année sur l'ensemble du territoire de la province. Certains secteurs de notre industrie sont cependant confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, soit en termes de nombre, soit en termes de qualification (ex. : aménagement paysager, irrigation, etc.). Au cours des prochaines années, si aucunes mesures spécifiques à notre secteur ne sont mises en place, un des principaux freins au développement des entreprises sera davantage dû à la difficulté de trouver de la main-d'œuvre qualifiée qu'à la volonté des entreprises de prendre de l'expansion.

Bien que la période d'opération des entreprises de l'horticulture ornementale tende à s'allonger, notamment en raison du réchauffement climatique, notre secteur est toujours confronté à l'enjeu de la saisonnalité. La période moyenne d'opération de nos entreprises se situe entre 7 et 8 mois (bien que certaines soient en opération toute l'année).

Malgré la forte demande de main-d'œuvre, les emplois saisonniers sont généralement considérés comme des emplois n'offrant pas de bonnes perspectives professionnelles puisque le taux de chômage est notamment pris en compte par Emploi-Québec lors du traitement statistique des emplois. Les secteurs générant des emplois saisonniers sont d'ailleurs considérés comme des secteurs atypiques parce qu'ils ne correspondent pas à un type d'emploi s'effectuant tout au long de l'année.

Une prolongation de la durée des emplois et l'étalement des heures de travail pourraient rendre les emplois en horticulture ornementale plus intéressants. Pour le moment, la contrainte légale limite un tel processus pour les travailleurs des entreprises du secteur de la commercialisation et des services en horticulture ornementale. À titre d'exemple, en Ontario, les employés du secteur de l'aménagement paysager sont inclus dans l'une des quatre catégories de travailleurs agricoles et ne sont pas assujettis à l'application de la semaine normale de travail. Au Québec, ce n'est pas le cas. De plus, nous sommes confrontés au fait que le programme d'assurance-emploi n'est pas conçu pour fournir un soutien financier afin qu'un travailleur puisse « chômer » quelques semaines avant de retourner à son emploi à caractère saisonnier.

À cet égard, un grand chantier sur la saisonnalité des emplois au Québec impliquant huit comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) est en cours. L'instigateur de cet important projet est HortiCompétences, notre CSMO en horticulture ornementale – commercialisation et services. Participent à ce chantier presque tous les CSMO de l'agriculture et du bioalimentaire : le CSMO en production agricole (AGRIcarrières), le CSMO en transformation alimentaire et le CSMO des pêches maritimes. Ces travaux permettront de définir des orientations, pistes d'action et projets concrets à privilégier pour contrer ou s'adapter aux effets de la saisonnalité, dans une perspective de développement durable de l'emploi au Québec.

Une autre facette de l'enjeu de la main-d'œuvre est la compétence des employés. Au niveau canadien, les premiers résultats d'une vaste étude menée par la Table ronde de la chaîne de valeur de l'horticulture (TRCVH) démontrent un certain écart entre les compétences et connaissances requises chez les travailleurs en horticulture, l'offre de formation initiale et continue, et les besoins des entreprises, notamment en ce qui a trait aux compétences requises dans les champs de pratique en émergence, les nouvelles technologies, la gestion et la mise en marché. Cette situation est particulièrement marquée en horticulture ornementale. Compte tenu de la diversité de notre secteur, de sa multifonctionnalité et de plusieurs champs d'activité en émergence, les besoins en formation sont nombreux.

Parmi les actions concrètes pouvant être mises de l'avant par le MAPAQ, la mise sur pied d'un Fonds de formation professionnelle en horticulture ornementale permettrait le développement de formations sur mesure qui seraient adaptées à la diversité des opérations et à la multifonctionnalité des entreprises.

Nous avons aussi constaté que le *Livre vert* ne fait pas de l'enjeu de la main-d'œuvre en agriculture et en bioalimentaire un objectif spécifique et à part entière. Pourtant, les ressources humaines représentent, pour les agriculteurs, un « actif » important, et un coût significatif pour les entreprises, notamment pour celles qui oeuvrent en horticulture ornementale.

Il nous semble donc que la nouvelle Politique agricole du MAPAQ devrait inclure des orientations et objectifs mieux détaillés en ce qui concerne la main-d'œuvre dans les secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale.

Nous sommes d'avis que le MAPAQ et l'ensemble des intervenants concernés devraient amorcer rapidement une réflexion sur cet enjeu crucial. Nous pensons aussi que le MAPAQ doit jouer un important rôle de soutien, d'accompagnement et de représentation auprès des différents ministères, organismes et intervenants impliqués dans les dossiers des ressources humaines, de l'emploi et du travail. L'objectif est de s'assurer que les législations et réglementations mises en place par les différentes administrations n'aient pas d'impacts négatifs sur les ressources humaines agricoles, et en particulier de notre industrie.

À titre d'exemple, pouvoir compter sur l'appui du MAPAQ dans les dossiers touchant la saisonnalité, l'étalement des heures, la formation, etc. serait sans aucun doute un atout pour notre secteur.

6.3 Mieux soutenir et financer la recherche et l'innovation technologique

Dans un contexte de forte concurrence avec l'Ontario, la Colombie-Britannique, les États-Unis et d'autres pays, plus que jamais il est primordial que les entreprises de production en horticulture ornementale du Québec aient accès à des technologies fiables et efficaces. Pour ce faire, elles ont un besoin flagrant d'informations de pointe sur les

meilleures techniques et les technologies les plus récentes. En production en pépinière et en serre, il manque de recherche fondamentale et appliquée, de développement expérimental et d'innovation technologique. De plus, les nouveaux paramètres reliés à l'agroenvironnement devraient être supportés par de la recherche, ce qui n'est pas le cas. Dans les faits, depuis quelques années, la recherche a été laissée pour compte et il ne s'en fait presque plus au Québec.

On doit aussi prendre en compte que l'utilisation des technologies de pointe peut être une réponse aux problèmes de main-d'œuvre. D'une part en mécanisant des tâches répétitives peu intéressantes pour une main-d'œuvre qualifiée, et d'autre part, en attirant de jeunes employés férus de technologie.

Nous sommes d'avis que si le Québec veut maintenir ses parts de marché, il doit, dans un premier temps et rapidement, augmenter de manière significative l'innovation, le développement, l'expérimentation ainsi que l'introduction de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, et ce, dans une perspective de développement durable.

Parallèlement, il doit accroître le financement et les investissements dans la recherche en horticulture ornementale et dans les structures de recherches expressément dédiées à l'horticulture ornementale.

Il en est de même pour les secteurs des services et de la commercialisation. Les jardinerie traditionnelles sont en compétition directe avec les grandes surfaces qui, elles, jouissent de systèmes de gestion de l'information performants. De même, le secteur des services doit accéder à de l'information de pointe sur les nouveaux produits (ex. : pesticides à faible impact), les nouvelles technologies, les méthodes d'entretien, d'aménagement, d'irrigation, etc. adaptées aux nouvelles demandes des consommateurs.

Les ressources financières investies par le MAPAQ dans la recherche en horticulture ornementale sont très minimales. Pourtant, même si nos enjeux sont grands, nous représentons une solution verte à de nombreux problèmes environnementaux comme les cyanobactéries, la pollution des cours d'eau, les îlots de chaleur, etc.

De plus, en jouant un rôle de leader dans la mise en place d'infrastructures vertes, nous pouvons contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des citoyens du Québec.

Dans son mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement sur le « Mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries », la FIHOQ a proposé 12 recommandations ayant pour objet l'utilisation des végétaux d'ornement à des fins environnementales (phytotechnologies). Une des principales propositions visait la création d'un Centre d'expertise et de recherche en écologie urbaine et péri-urbaine et en gestion horticole des bassins versants. Ce centre pourrait ainsi mener des recherches sur la manière d'utiliser différents végétaux afin d'améliorer l'environnement, sur les bénéfices environnementaux spécifiques des végétaux ainsi que sur les bonnes pratiques de plantation et d'entretien en milieux urbain et péri-urbain. Plus spécifiquement, ce centre pourrait aussi s'intéresser à l'impact environnemental des engrais et des apports en éléments nutritifs provenant des différentes sources potentielles à l'échelle des bassins versants ainsi qu'aux meilleures pratiques d'aménagement de bandes riveraines et de gestion des eaux dans les bassins versants.

En créant et en finançant ce centre, le gouvernement du Québec pourrait démontrer son leadership dans ce domaine. Le gouvernement du Québec représenté par le MAPAQ, le MDDEP et le MAMROT, la FIHOQ et ses associations affiliées, ainsi que les acteurs engagés dans la recherche seraient les principaux partenaires de ce Centre unique et d'avant-garde.

6.4 Mieux appuyer la Stratégie phytosanitaire

Dans un contexte de globalisation des marchés et de réchauffement climatique, on assiste à une prolifération grandissante des problèmes phytosanitaires, entraînant des mesures de contrôle plus importantes qu'auparavant. Les producteurs ont adopté depuis plusieurs années le principe de la lutte intégrée, et ils sont toujours à la recherche de biopesticides et de pesticides à risque réduit.

Afin de maintenir et d'accroître leur capacité concurrentielle, ils doivent avoir accès à des produits efficaces, sécuritaires et de moindre risque pour l'environnement. Il est donc important d'investir dans le développement, l'expérimentation et l'accès (homologation) à ces nouveaux produits.

Il en va de même pour le développement de biopesticides et de pesticides à risque réduit pour le contrôle des organismes nuisibles dans les espaces verts. Notre industrie préconise une gestion environnementale intégrée, mais pour ce faire, elle doit pouvoir accéder, lorsque nécessaire, à de tels produits. Avec la révision en cours au MDDEP du Code de gestion des pesticides pour les espaces verts, le secteur des services et les municipalités auront besoin d'un éventail élargi de biopesticides et de pesticides à risque réduit dans leur stratégie phytosanitaire.

Notons que les secteurs de la commercialisation et des services ne sont actuellement pas inclus dans la nouvelle Stratégie phytosanitaire du MAPAQ, et ne sont pas représentés par le gouvernement dans les divers processus d'homologation des pesticides. Le MAPAQ pourrait jouer un rôle de leader à cet égard, en représentant et en soutenant toutes les composantes de l'industrie de l'horticulture ornementale (production, services et commercialisation), pour l'accès à des biopesticides et des pesticides à risque réduit.

6.5 Mieux supporter les enjeux environnementaux

L'utilisation des végétaux à des fins environnementales, comme mentionné précédemment, est un domaine en émergence et représente un important potentiel de marché pour l'ensemble de notre filière.

Toutefois, les pratiques reliées à la conception, la réalisation, le développement de nouveaux produits et de nouvelles techniques pour les phytotechnologies (toits verts, murs végétaux, la gestion végétalisée des eaux de pluie, protection de la biodiversité, restauration des sites dégradés, agriculture urbaine, etc.) nécessitent des recherches, des études et du transfert technologique. L'acquisition de connaissances sur ces nouvelles phytotechnologies permettrait au Québec de développer une expertise quasi-inexistante au Canada au plan environnemental, et de devenir ainsi le chef de file en la matière.

De plus, cela permettrait au gouvernement du Québec d'investir dans la résolution de problèmes environnementaux en focalisant sur une solution concrète – soit l'utilisation des végétaux à des fins environnementales – souvent moins coûteuse que des technologies de génie civil, en plus d'investir dans le développement de notre industrie.

Afin de développer ce créneau prometteur en termes économique, d'emplois de qualité et d'environnement, nous recommandons au gouvernement du Québec de faire du développement des phytotechnologies un objectif spécifique dans la nouvelle politique, et de mettre en place des programmes d'aide financière qui permettront de supporter la recherche, les études et le transfert technologique afin d'acquérir les connaissances et l'expertise requises dans ce domaine.

Par ailleurs, l'industrie est consciente de l'importance d'adopter de bonnes pratiques horticoles afin de minimiser ses impacts négatifs sur l'environnement. Elle s'est déjà prononcée en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides, d'une meilleure gestion de l'eau, notamment de l'eau potable, d'une utilisation raisonnée des fertilisants et d'une saine gestion des matières résiduelles. Néanmoins, il existe peu de programmes financiers au MAPAQ et au MDDEP adaptés pour supporter les entreprises de l'horticulture ornementale dans l'intégration de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire plus respectueuses de l'environnement.

Nous recommandons donc que des moyens financiers adaptés aux réalités de l'horticulture ornementale soient accordés aux entreprises des secteurs de la production, de la commercialisation et des services afin qu'elles puissent continuer à améliorer sans cesse leurs pratiques horticoles dans le respect de l'environnement.

6.6 Mieux gérer la concordance des mesures législatives et réglementaires

L'industrie de l'horticulture ornementale est souvent aux prises avec des réglementations municipales qui risquent d'affecter à moyen terme le développement de ses entreprises. Par exemple, le bannissement des engrais, et parfois même du compost pour la pelouse, laisse appréhender la possibilité que certaines municipalités aillent jusqu'à bannir toute fertilisation des espaces verts, incluant les plates-bandes de fleurs annuelles, vivaces,

d'arbres et d'arbustes. Faute de disposer d'outils adéquats pour entretenir de façon durable les végétaux, cette situation aurait, à moyen terme, des conséquences négatives à la fois sur le marché de l'horticulture ornementale et sur la qualité de vie des citoyens et de leur environnement en général, les végétaux d'ornement présentant de nombreux bienfaits comme nous l'avons précédemment démontré.

Notre industrie doit régulièrement faire face à de nouvelles contingences légales et réglementaires qui peuvent avoir des répercussions majeures, voire entraîner des pertes considérables pour les producteurs et pour les entreprises de la commercialisation et des services.

Nous croyons que le MAPAQ a un rôle très important à jouer comme vigie des changements législatifs et réglementaires, et qu'il devrait défendre les intérêts des entreprises des secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale. Tout comme nous l'avons suggéré précédemment au sujet des dossiers reliés à la main-d'œuvre, nous pensons que le MAPAQ pourrait assumer le leadership sur ce plan. Le ministère pourrait se faire la courroie de transmission entre les différents ministères et organismes provinciaux, fédéraux et municipaux, et les représentants des secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale pour tous les dossiers ayant trait à la création ou la modification de directives, de réglementations et de législations pouvant potentiellement avoir une incidence positive ou négative sur l'industrie de l'horticulture ornementale.

De plus, lorsque le MAPAQ envisage lui-même d'effectuer des changements réglementaires, nous lui demandons d'inclure la FIHOQ, ses associations affiliées et ses partenaires dans ses consultations.

L'historique nous démontre que trop souvent, l'horticulture ornementale a été tenue en marge et non considérée lorsque vient le temps d'informer, de consulter et de prendre en considération notre secteur. La FIHOQ ne peut être ignorée, car elle est la mieux placée, de concert avec ses associations et partenaires, pour évaluer les retombées potentielles de tels changements sur l'industrie de l'horticulture ornementale.

7. En conclusion

À la lumière des orientations énoncées dans le *Livre Vert sur la politique bioalimentaire*, les instances de la FIHOQ et ses associations affiliées ont malheureusement constaté que l'horticulture était délaissée dans la nouvelle Politique bioalimentaire.

Pourtant, cette industrie est un des fleurons de l'agriculture québécoise. Avec ses nombreuses contributions au plan du développement durable (économique, social, sociétal et environnemental), sa multifonctionnalité, sa présence dans toutes les régions du Québec et son apport important à la qualité de vie des citoyens du Québec, ce secteur agricole essentiel et vital à notre société demeure toujours ignoré et méconnu, ce qui entraîne, une fois de plus, sa marginalisation.

Les instances de la FIHOQ ne comprennent pas ce net recul envers la vision énoncée dans le *Rapport Pronovost* qui préconisait une reconnaissance complète de tous les secteurs de l'horticulture ornementale.

La FIHOQ demande donc instamment au gouvernement du Québec d'entreprendre une sérieuse réflexion où elle serait consultée, avec ses associations affiliées, sur le développement futur de leur industrie avec comme objectif d'ajouter dans la nouvelle politique gouvernementale une section dédiée à l'horticulture ornementale, faisant de ce secteur un secteur à part entière de l'agriculture québécoise.

Notre Fédération demande au gouvernement d'intégrer nommément et spécifiquement l'horticulture ornementale dans sa mission et son énoncé de vision, et d'y inclure toutes les composantes de sa filière (production, commercialisation et services), ainsi que ses produits – les végétaux d'ornement – et ses services.

Nous sommes aussi persuadés que cette reconnaissance doit aller au-delà du cadre administratif et politique; il est en effet nécessaire d'intégrer plus officiellement l'horticulture ornementale au cadre législatif du MAPAQ. Quelques suggestions ont été émises à cet égard dans la section 5 de ce Mémoire.

Pour que l'horticulture ornementale québécoise atteigne son plein potentiel de développement, le MAPAQ et le gouvernement doivent non seulement lui accorder une place qui lui revient dans leur future politique, mais ils doivent aussi adapter les lois et les programmes qui en découleront afin de permettre l'admissibilité de l'industrie de l'horticulture ornementale, des composantes de sa filière incluant les secteurs de la commercialisation et des services. Ils doivent aussi adapter les critères d'admissibilité à des modèles de filières performantes, telles la FIHOQ et ses associations.

Par ailleurs, l'industrie de l'horticulture ornementale étant confrontée à un ensemble d'enjeux, il est indispensable qu'elle reçoive les appuis techniques et financiers gouvernementaux dont elle a besoin pour la soutenir dans sa recherche de solutions et dans l'atteinte de son potentiel de marché, tel que stipulé dans le Rapport Pronovost.

La FIHOQ demande donc au gouvernement du Québec et particulièrement au MAPAQ de reconnaître le rôle majeur que l'industrie de l'horticulture ornementale doit jouer dans sa politique agricole. La FIHOQ demande aussi d'être reconnue pour ses apports importants sur les objectifs de développement durable que s'est fixée la société québécoise. À partir de ce rôle majeur et de cette importante contribution, la FIHOQ souhaite que le MAPAQ soit fier de promouvoir et de soutenir ce secteur, aux multiples retombées au plan agricole et sociétal et qui a la cote d'amour du citoyen.

En conclusion, en tant que représentante de l'industrie de l'horticulture ornementale du Québec, la FIHOQ souhaite que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles s'interroge sur les éléments suivants :

- Pourquoi l'industrie de l'horticulture ornementale a été exclue de la future Politique bioalimentaire proposée dans le *Livre vert*, et ce, malgré l'importance de notre secteur et les recommandations du *Rapport Pronovost* ?
- Quelles sont les actions que le MAPAQ compte entreprendre afin de donner à l'industrie de l'horticulture ornementale la place qui lui revient dans la future politique et, par le fait même, dans le monde agricole québécois?

- Quelles sont les actions que le MAPAQ compte entreprendre pour appuyer et soutenir aux plans législatifs, techniques et financiers l'industrie de l'horticulture ornementale, incluant toutes les composantes de sa filière ?
- Quelles sont les actions que le MAPAQ compte engager pour promouvoir et soutenir, avec fierté, l'industrie de l'horticulture ornementale qui joue un rôle majeur dans le secteur agricole, et qui a des apports importants en termes de développement durable ?

Recommandations de la FIHOQ à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Recommandation n° 1 :

La FIHOQ recommande de modifier la mission redéfinie du MAPAQ dans le *Livre Vert* de sorte à ne pas la limiter strictement au secteur alimentaire, mais de l'élargir en y incorporant l'horticulture ornementale. Ainsi, la mission pourrait s'articuler autour de « *Appuyer une offre alimentaire **ET DE VÉGÉTAUX D'ORNEMENT** de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire **ET DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE** dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise* ».

Recommandation n° 2 :

La FIHOQ recommande de modifier l'énoncé de vision proposé par le gouvernement du Québec dans le *Livre Vert* en ne se limitant pas seulement au secteur et aux produits alimentaires, mais de l'élargir en y incorporant l'horticulture ornementale et les végétaux d'ornement produits par l'industrie de l'horticulture ornementale. L'énoncé de mission pourrait s'articuler ainsi : « *Faire du bioalimentaire **ET DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE** des secteurs reconnus pour **LEURS** produits alimentaires **ET VÉGÉTAUX D'ORNEMENT** distinctifs et de qualité ainsi que pour **LEURS** contributions à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable* ».

Recommandation n° 3 :

Pour atteindre la vision édictée dans la nouvelle politique, la FIHOQ recommande que l'industrie de l'horticulture ornementale du Québec soit réintégrée à cette nouvelle politique. Pour ce faire, nous recommandons qu'une section spécifique dédiée à l'horticulture ornementale soit développée et intégrée au *Livre vert pour une politique bioalimentaire*.

Recommandation n° 4 :

La FIHOQ recommande que le MAPAQ tienne une consultation auprès des représentants de la FIHOQ et de ses associations affiliées afin de définir les grandes orientations et objectifs de la section dédiée à l'horticulture ornementale dans la nouvelle politique.

Recommandation n° 5 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ de reconnaître les secteurs de la commercialisation et des services de l'industrie de l'horticulture ornementale comme faisant partie intégrante de l'agriculture et du bioalimentaire, au même titre qu'il reconnaît les entreprises de distribution, de détail, de transformation et de restauration en agriculture et agroalimentaire. La FIHOQ lui demande aussi de reconnaître officiellement et d'inclure les secteurs de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale parmi ses clientèles cibles et du même coup, de les rendre admissibles aux programmes d'aide financière et autres du MAPAQ.

Recommandation n° 6 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ d'accorder une place à la diversité des modèles et des structures de filière dans ses critères d'admissibilité aux différents programmes d'aide financière de développement sectoriel, d'appui aux filières ou autres programmes. Le gouvernement permettrait ainsi à des filières déjà très productives de poursuivre leur croissance sectorielle.

Recommandation n° 7 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ de prévoir de nouveaux modes de financement obligatoires, de nouveaux programmes d'aide financière ou l'accès et l'adaptation à des programmes existants, pour la réalisation de campagnes de promotion générique et de projets ayant pour objectif le développement de marché à moyen et long terme. Ces mécanismes devraient permettre que l'ensemble des intervenants d'une filière (production, commercialisation, services), comme l'horticulture ornementale, contribue au développement de marché.

Recommandation n° 8 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ d'investir des sommes importantes dans un Fonds de formation professionnelle en horticulture ornementale. Ce fonds permettrait de financer le développement de formations sur mesure qui seraient adaptées à la diversité des opérations et à la multifonctionnalité des entreprises de notre industrie.

Recommandation n° 9 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ et aux intervenants concernés d'engager rapidement une réflexion sur les orientations et objectifs concernant la main-d'œuvre en bioalimentaire et en horticulture ornementale afin d'inclure des orientations et objectifs clairement définis dans la nouvelle Politique du MAPAQ.

Recommandation n° 10 :

La FIHOQ recommande que la réflexion sur les orientations et objectifs définisse la place, les rôles et les interventions du MAPAQ en ce qui concerne la main-d'œuvre dans les secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale.

Recommandation n° 11 :

La FIHOQ recommande que le MAPAQ joue un rôle de soutien, d'accompagnement et de représentation auprès des différents ministères, organismes et intervenants impliqués dans les dossiers des ressources humaines, de l'emploi et du travail. L'objectif est de s'assurer que les législations et réglementations mises en place par les différentes administrations n'aient pas d'impacts négatifs sur les ressources humaines agricoles, et en particulier de notre industrie.

Recommandation n° 12 :

La FIHOQ recommande que le MAPAQ accroisse significativement, et ce, en fonction du potentiel de développement de notre secteur, le financement et les investissements dans la recherche en horticulture ornementale et dans les structures de recherche expressément dédiées à l'horticulture ornementale.

Recommandation n° 13 :

En s'appuyant sur l'approche filière préconisée dans le *Livre vert*, la FIHOQ recommande que tous les secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale québécoise (production, commercialisation et services) aient accès à des mesures ou programmes du MAPAQ pour le financement de la recherche, du développement, et de l'innovation.

Recommandation n° 14 :

La FIHOQ recommande qu'un Centre d'expertise et de recherche en écologie urbaine et péri-urbaine et en gestion horticole des bassins versants soit créé et financé par le gouvernement du Québec. Ce dernier, représenté par le MAPAQ, le MDDEP et le MAMROT, la FIHOQ et ses associations affiliées, ainsi que les acteurs engagés dans la recherche seraient les principaux partenaires de ce Centre.

Recommandation n° 15 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ d'incorporer dans sa Stratégie phytosanitaire l'ensemble des secteurs de la filière de l'horticulture ornementale (production, commercialisation et services), de représenter et de soutenir toutes ces composantes de notre industrie pour l'accès à des biopesticides et des pesticides à risque réduit. La FIHOQ recommande également au MAPAQ d'investir dans le développement, l'expérimentation et l'accès à ces produits.

Recommandation n° 16 :

La FIHOQ recommande au gouvernement du Québec, en s'appuyant sur les principes du développement durable qu'il a adoptés, de : 1) développer le créneau prometteur en termes économique, d'emplois de qualité et d'environnement que sont les phytotechnologies, 2) d'en faire un objectif spécifique, et 3) de mettre en place des programmes d'aide financière qui permettront de supporter la recherche, les études et le transfert technologique afin d'acquérir les connaissances et l'expertise requises dans ce domaine.

Recommandation n° 17 :

La FIHOQ recommande que des moyens financiers adaptés aux réalités de l'horticulture ornementale soient accordés aux entreprises des secteurs de la production, de la commercialisation et des services afin qu'elles puissent continuer d'améliorer sans cesse leurs pratiques horticoles dans le respect de l'environnement.

Recommandation n° 18 :

La FIHOQ recommande que le MAPAQ assume un rôle de leadership et de vigie des changements législatifs et réglementaires, et qu'il défende les intérêts des entreprises des secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale. Le MAPAQ devrait aussi être la courroie de transmission entre les différents ministères et organismes provinciaux, fédéraux et municipaux, et les représentants des secteurs bioalimentaire et de l'horticulture ornementale pour tous les dossiers ayant trait à la création ou la modification de directives, de réglementations et de législations pouvant potentiellement avoir une incidence positive ou négative sur l'industrie de l'horticulture ornementale.

Recommandation n° 19 :

La FIHOQ recommande au MAPAQ d'inclure la FIHOQ, ses associations affiliées et ses partenaires dans toutes ses consultations qui ont pour but d'établir des politiques, des orientations, des stratégies, des directives, des règlements et des lois, qui pourraient avoir une incidence négative ou positive sur notre industrie.
